

Formation de niveau II (EM II) d'une durée minimum de cinquante-trois heures

Elle doit être dispensée à un effectif maximum de seize stagiaires.

Elle comporte quatre unités de valeurs :

1. L'UV-PSEM, premiers secours en équipe - mer, d'une durée de trente neuf heures, sanctionnée par l'obtention de l'attestation de formation à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe - mer » comprenant les modules suivants des unités d'enseignement PSE 1 et PSE 2, adaptés aux conditions particulières d'exercice des premiers secours en milieu maritime :

- le secouriste et l'équipier secouriste ;
- la chaîne des secours, la sécurité, l'alerte ;
- l'obstruction brutale des voies aériennes ;
- les hémorragies externes ;
- l'inconscience, l'arrêt cardiaque, la défibrillation automatisée externe ;
- les détresses vitales ;
- les malaises et la maladie ;
- les accidents de la peau, les traumatismes des os et des articulations ;
- la noyade, l'hypothermie ;
- les pansements et les bandages ;
- les immobilisations, relevages et brancardage ; - cas concrets de synthèse.

2. L'UV-HPR, hygiène et prévention des risques, d'une durée de trois heures, comportant les trois mêmes modules que la formation de niveau I.

3. L'UV-SE, soins élémentaires, travaux pratiques d'une durée de quatre heures comprenant trois modules :

SE 1 :

- savoir respecter les règles d'asepsie ;
- savoir nettoyer une plaie et utiliser un antiseptique ; - savoir poser des bandelettes ou agrafes à suture ; - savoir effectuer un pansement. (Durée : une heure environ.)

SE 2 :

- savoir mesurer le pouls radial, la pression artérielle et la température corporelle ; - savoir effectuer une analyse d'urines avec bandelette réactive multiparamètres ; - savoir mesurer la glycémie sur sang capillaire avec bandelette réactive. (Durée : une heure et demie.)

SE 3 :

- savoir administrer un médicament en pulvérisation orale, inhalation, nébulisation ;
- savoir préparer une injection parentérale ;
- savoir effectuer une injection sous-cutanée, une injection intra-musculaire ;
- savoir utiliser les guides médicaux de bord ;
- savoir assurer la maintenance et le rangement d'une dotation B.

(Durée : une heure et demie.)

4. L'UV-AMMCT 2, aide médicale en mer - consultation télé-médicale de niveau 2, d'une durée de sept heures, comportant deux modules, l'un théorique, l'autre pratique, et tenant compte du type de navigation pratiqué :

Module 1. Organisation des soins à bord des navires - Aide médicale en mer :

- connaître les conditions de pratique des soins à bord et de recours à un médecin ;
- connaître les rôles respectifs du capitaine, responsable des soins, et du médecin du centre de consultations médicales maritimes ;
- connaître l'organisation de l'aide médicale en mer et les procédures de consultation télé-médicale ; - connaître les règles de bonne gestion et d'utilisation de la dotation médicale du bord (dotation B).

(Durée : trois heures environ.)

Module 2. Travaux pratiques sur la prise en charge d'un blessé, d'un malade :

- savoir pratiquer un bilan détaillé des fonctions vitales et évaluer la gravité ;
- savoir pratiquer l'examen lésionnel d'un blessé ;
- savoir examiner un malade ;
- simulations globales de consultations télémedicales sur cas concrets.(Durée : quatre heures environ.)